



**Nous contacter :**  
 Mairie de Fressines  
 29 route de Mougou  
 79 370 Fressines  
 Tél: 05 49 73 98 73  
 Fax: 05 49 73 98 74  
 mairie-fressines@wanadoo.fr  
 La mairie est ouverte tous les  
 après-midis de 13h30 à 17h30  
 du lundi au vendredi.

**Edito**

En séance du 29 avril dernier, les nouveaux élus sont entrés dans le grand bain en étudiant le budget communal.

Ce budget prend en compte :

La 2ème phase d'aménagements de la mairie pour laquelle nous saurons dans quelques jours si l'Etat nous accorde une subvention.

Les aménagements de sécurité des départementales 5 et 7, pour lesquels la récente rencontre avec les nouveaux élus crèchois, nous permet de poursuivre ce dossier par la phase expérimentale en septembre prochain et d'intégrer le traitement des carrefours de la D5 avec la rue des Chaumettes et de la rue du Haut Moulay. Une

visite sur site est programmée dans les premiers jours de juin pour ces derniers.

Compte tenu des effectifs scolaires, l'ouverture d'une 9ème classe est prévue à la rentrée 2015, le projet de construction aux écoles est passé au premier rang des priorités.

A cet effet, les élus ont validé le principe de la construction d'un restaurant scolaire et d'une salle de motricité, afin de libérer la cantine actuelle qui deviendrait la garderie, en offrant 30 m² de plus et la proximité des 2 préaux. La garderie actuelle et la salle de motricité deviendront respectivement la 9ème classe et le dortoir.

Les élus ont également

délibéré sur les taux de la fiscalité communale. L'augmentation des bases décidée par l'Etat apportant une recette supplémentaire de 16 865 euros, a permis de limiter l'augmentation des taux communaux à 1%, soit un effort de 21,74 euros par foyer au titre de la taxe d'habitation et 12,07 euros pour la taxe foncière sur le bâti.

Cette augmentation des taux communaux va produire une recette de 4 737 euros, qui ajoutée au produit de l'augmentation des bases va contribuer au financement des travaux de construction nécessaires à l'accueil des enfants à l'école.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre Fressines infos.

**Sommaire :**

Edito

Les décisions du Conseil

Municipal

- Installation du CCAS
- Les décisions diverses
- Les budgets de l'année 2014
- Les subventions aux associations
- Début des travaux de la nouvelle station d'épuration
- Déplacement des conteneurs de la rue de la Billaudière

À savoir

- Nouvelle entreprise sur la commune
- Démarches suspectes et vols : mise en garde
- Dégradations à l'école
- Tour cycliste du Poitou-Charentes : nous recherchons des signaleurs

Vie associative

- Ecole et fête de la musique
- Pétanque loisirs
- Jouer avec Gamers Lan
- Moules frites de l'APE le 28 juin
- Assemblée Générale de l'ACCA

**Les décisions du Conseil Municipal**

**Installation du CCAS**

Le CCAS est chargé de l'aide sociale sur la commune, de l'accompagnement des personnes âgées et des familles en difficulté. Il dispose de son propre budget et travaille sous le secret absolu. Sous la Présidence du Maire, la responsable est Nadine LEDOUX. Le CCAS est composé à parité d'élus au conseil municipal et de représentants de la population. Les membres élus sont : Mmes

Paulette BALOTHE, Magali CHAUCHEAU, Laurence HERAULT, Marylène PIOT, Nadia PORTEAU. Les membres représentant la population sont : Mmes Nathalie BILLON, Corinne DECOU, Marie-Claude GIRAUD, Annick SUIRE et MM Michel CHAIGNEAU, Pascal GAILLARD. Toutes ces personnes sont à la disposition de la population pour signalement de personnes en difficulté.

**Les décisions diverses**

**Renouvellement des plans communaux :** la commune dispose de quatre grands panneaux d'affichage avec le plan de l'ensemble de la commune, à Bougouin, la Chesnaye, Vaumoreau et place de la Bascule. Ces plans communaux ne sont plus à jour (nouveaux lotissements, nouvelles rues...), un rapprochement avec le SIGIL va permettre de les remplacer dans les prochaines semaines. Coût de l'opération 315 €.

**Projet neuvième classe :** le cabinet « TEMIS Architectes » de La Crèche a été retenu en tant que Maître d'Oeuvre pour le projet d'aménagement de l'école dans le cadre de l'ouverture de la neuvième classe, sa

rémunération s'élève à 9,5 % du marché.

**Bungalows :** au cours des dernières semaines les agents municipaux ont travaillé sur l'aménagement intérieur des bungalows. Trois viennent d'être mis à la disposition des activités périscolaires et de la musique, dans l'enceinte de l'école. Le quatrième installé à la salle des fêtes servira de lieu de stockage pour les associations.

**Installation de quatre nouveaux bancs :** quatre bancs réalisés par les agents communaux vont être installés aux endroits suivants : Lotissement des Forges, clos du Haut Moulay, rue du Grelet et à l'entrée du clos de la Badinière.

## Les décisions du Conseil Municipal

### Les budgets pour l'année 2014

La séance du conseil municipal du mardi 29 avril a été pour partie consacrée aux débats sur les orientations budgétaires pour l'année 2014. Les décisions ont porté sur les projets de budgets et sur l'évolution des taxes locales. Sous la mandature qui débute, les projets d'investissement sont nombreux : les aménagements de sécurité sur les routes départementales 7 et 5 dans la traversée de Bougouin et de la Chesnaye, la deuxième phase de l'aménagement de la mairie et enfin l'ouverture de la 9ème classe, pour septembre 2015, qui va demander un réaménagement de l'ensemble de l'école. Ces projets vont être lourds financièrement et des priorités vont être faites. L'aménagement de la mairie sera probablement décalé dans le temps. Dans ce contexte, les conseillers municipaux ont décidé d'augmenter les taux des taxes locales de 1 %. Ce qui porte les taux d'imposition comme suit : Taxe d'habitation 24,14 %, Taxe foncière (bâti) 18,85 %, Taxe foncière (non bâti) 78.17 % et la Cotisation Foncière des Entreprises à 22,31 % soit une hausse globale des recettes de 4 737 €.

Le budget 2014, pour la section de fonctionnement s'équilibre à 1 115 726 €. Ce budget couvre les charges de fonctionnement de la commune et dégage une somme de 199 000 € pour la section d'investissement.

Les principaux postes de charges sont constitués des charges courantes (eau, électricité, téléphone, fournitures cantines,

fournitures diverses, entretien de la voirie et des bâtiments...) pour un montant de 231 725 €, des charges de personnel pour 451 270 €, des charges de gestion (subventions aux associations, indemnités des élus, cotisations diverses ...) pour 66 137 € et des charges financières (intérêts des emprunts) pour 31 650 €. A noter également une provision pour dépenses imprévues de 54 012 € et une ligne atténuation de produits de 81 932 € du fait d'une nouvelle présentation comptable.

Les recettes proviennent essentiellement des impôts et taxes locales pour 469 042 €, des dotations de l'Etat et participations diverses pour 347 787 €, des produits de services (garderie, cantine, salle des fêtes...) pour 81 420 € et diverses recettes (taxe sur les pylônes, loyers, excédent antérieur...) pour 217 477 €.

La section d'investissement s'équilibre à 507 512 €. Sont prévus notamment des travaux de voirie (sécurité sur la D5 et la D7, éclairage public et divers) pour 79 939 €, des achats de divers matériaux pour 14 300 €, des travaux de bâtiment (école, salle des fêtes, deuxième phase de la mairie et divers travaux réalisés en régie) pour une somme de 53 464 €, des frais d'étude pour la neuvième classe et la mairie pour 22 000 € et pour 91 200 € de remboursement de capital d'emprunt. Le solde étant le déficit antérieur et les restes à réaliser. Le financement des investissements sera assuré par des subventions, par le retour de TVA, la taxe d'aménagement, le solde sera couvert par

### Les subventions aux associations

Le principe retenu cette année a été la reconduction à l'identique des subventions octroyées l'année passée avec quelques exceptions qui sont les suivantes : trois associations n'ont pas demandé de subventions pour l'année 2014, l'ACAF (Association des Artisans et Commerçants de Fressines), Gamers Lan et l'association les Tards Venus. L'ACCA continue de bénéficier d'une majoration de 200 € pour ses frais dans le cadre de sa collaboration à

la destruction des nids de frelons asiatiques. Les anciens combattants (FNCR-AFN-TOE) n'ont plus d'attribution de subvention, en contre partie la commune s'est engagée à acheter les gerbes pour le 8 mai et le 11 novembre. Enfin la subvention au Club de foot féminin a été conditionnée à la reprise du championnat en septembre prochain. Au total, c'est une enveloppe de 6 092 euros qui a été allouée pour soutenir le monde associatif fressinois.

*Dans ce contexte, les conseillers municipaux ont décidé d'augmenter les taux des taxes locales de 1 %.*

*Au total, c'est une enveloppe de 6 092 euros qui a été allouée pour soutenir le monde associatif fressinois.*

Associations	Sommes attribuées	Associations	Sommes attribuées
ACCA - la chasse	570 €	C.L.P.E. - Conseil Local de Parents d'Élèves	510 €
Pétanque loisirs	210 €	Association scolaire	300 €
C.U.M.A.V.	240 €	École de musique	510 €
Football Club (section féminine)	400 €	Fressines en Fête	410 €
Fressines.net	510 €	Les Fressinois (assistantes maternelles)	200 €
Gymnastique volontaire	340 €	La Tribu des Tamalous	300 €
Ping-pong	410 €	Protection civile de la Crèche	110 €
Sport Attitude	410 €	Enjoy Fressines	200 €
Théâtre « Les Baladins de Fressines »	210 €	U.S.E.P. et Ecole du sport	252 €

## Les décisions du Conseil Municipal

### Début des travaux de la nouvelle station d'épuration

Le transfert de la compétence Assainissement de la commune au Syndicat d'Assainissement du Mellois (SAM) qui a eu lieu le 1er janvier 2011, a permis une mutualisation des moyens budgétaires pour porter des projets importants. La station d'épuration de Fressines, devenue obsolète, était dans le programme d'investissement du SAM.

Les différentes étapes administratives étant validées, les travaux de la nouvelle station vont débuter à partir du 2 juin 2014 pour finir, si tout se passe bien, fin avril 2015. Le maître d'ouvrage est le Syndicat d'Assainissement du Mellois (SAM), présidé par M. Philippe DON. La Maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprise SAFEGE (Agence de Niort). Au niveau de la commune, ce

projet est suivi par Alain TEXIER, adjoint chargé de la voirie et Patrick ROUSSEAUX, conseiller municipal et vice-président du SAM.

Le montant total de ce projet s'élève à 966 000 € HT, qui sera subventionné à hauteur de 51%. Afin de limiter les perturbations liées aux travaux de la nouvelle station et de sécuriser les lieux, La municipalité a décidé : **à compter du 1er juin et jusqu'au 11 mai 2015**, la mise en sens unique, en partie, de la rue de la Billaudière.

Compte tenu de l'ampleur des travaux et du nombre important de camions, il est demandé à la population d'éviter, autant que possible, de circuler rue de la Billaudière durant la période de

### Déplacement des conteneurs situés rue de la Billaudière

En raison des travaux à la station d'épuration, les conteneurs de tri sélectif qui étaient situés à l'entrée, rue de la Billaudière, sont depuis quelques jours

transférés à la Rémondrière. Jusqu'en mai 2015, vous les trouverez à l'intersection de la rue du Moulin et de la rue de la Rémondrière, à côté de la grange de M.

## A savoir

### Nouvelle entreprise sur la commune

Kati Randriant a le plaisir de vous annoncer le lancement, depuis le 1er mai 2014, de sa savonnerie "Fressi'Mouss" - Savon à froid, au Lait de chèvre et miel.

Elle fabrique ses savons à la main, selon la méthode de saponification à froid. Première savonnière à froid des Deux Sèvres, ses savons naturels à 100% ne contiennent aucun additif chimique ou parfum de synthèse. Le travail ne se fait qu'avec des huiles végétales, issue de l'agriculture biologique.

Elle a suivi une formation et rempli toutes les obligations légales en vigueur. Les savons peuvent être commandés sur le site :

[www.fressimouss.com](http://www.fressimouss.com) (Les "locaux" peuvent choisir le mode de livraison "retrait sur Fressines" pour ne pas payer les frais de port).

Les points de vente sont en cours (voir sur le site), et Mme Randriant sera également présente sur quelques marchés à thème (date sur le site). Tous les savons « Fressi'Mouss » sont des pièces uniques. Fabriqués avec amour, découpés, estampillés et emballés à la main, ils sont vendus au prix unique de 5 € le pain d'environ 100gr (la découpe étant manuelle, le poids peut varier à +/- 5%). La Gamme Fressi'Mouss est en cours...

### Démarchages suspects et vols : mise en garde

Mise en garde. Il y a quelques jours deux individus, qui se déplaçaient soit en voiture, soit en cyclomoteur sur la commune, sont entrés dans des propriétés privées voir dans les maisons en ciblant plus précisément les personnes âgées.

Ils proposaient un bouquet de fleurs, en disant parfois qu'ils étaient mandatés par la mairie, en contre partie ils demandaient de l'argent. Après plusieurs jours de sévices dans la région, ces personnes ont été prises en flagrant délit à Chizé. Néanmoins la plus grande vigilance est à observer, notamment de la part des personnes âgées.

En cas de démarchage douteux, la gendarmerie vous demande de le signaler immédiatement en appelant le 17 et si possible de relever le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule. Ne pas laisser la maison ouverte, fermer les fenêtres, fermer les barrières.

**Sachez aussi que jamais la mairie ne mandate quelque personne que ce soit, représentants, téléphone... Si une personne se dit mandatée par la commune vous devez immédiatement appeler le secrétariat de mairie, le maire ou un adjoint aux heures de fermeture.**

**Dégradations à l'école :** dans la nuit du 12 au 13 mai, des individus malveillants se sont introduits dans l'enceinte de l'école et sont entrés par effraction dans une classe. Rien n'a été volé, par contre la classe a été mise sans dessus dessous, des documents papiers ont été déchirés. L'enseignant et les enfants ont été choqués par cet acte gratuit et inexplicable. Les gendarmes se sont déplacés pour constater et un système d'alarme vient d'être installé.

2940

C'est en kilogrammes, le poids de la collecte de vêtements et chaussures réalisée sur l'année 2013 par le conteneur de l'association TRIO, installé en permanence et à votre disposition, à la salle de fêtes entre les conteneurs de tri sélectif et le local technique.

Les collectes de cette association TRIO (Textile Recyclage Initiative de l'Ouest) permet de faire

Retrouvez votre journal et de nombreuses autres informations sur le site internet dédié à la commune à l'adresse suivante :

<http://www.fressines.net/>

## A savoir

### Tour cycliste Poitou-Charentes: nous recherchons des signaleurs

La 28ème édition du tour cycliste international du Poitou-Charentes se déroulera du 26 au 29 août prochain. Il traversera la commune le mercredi 27 août, lors de la deuxième étape qui reliera Marans en Charente Maritime à Niort. Selon l'itinéraire qui nous a été communiqué, le tour arrivera de Mougouin par la D7, traversera le bourg, puis Bougouin et rattrapera la D5 pour rejoindre la Crèche. La caravane du tour est attendue pour 13 h 40 et la course pour 14 h 30. Le tour cycliste Poitou Charentes rassemble cette

année dix huit équipes soit un total de 144 coureurs.

**Devenez signaleurs bénévoles** : pour la bonne organisation et pour assurer la sécurité, le comité d'organisation du tour demande à la commune de fournir 25 signaleurs. Pour être signaleur, il faut être majeur et titulaire d'un permis de conduire. Il faudra être disponible le 27 août sur un créneau horaire de 13h à 15h30. Chaque signaleur recevra un tee shirt «Tour Poitou Charentes». **Merci de vous porter candidat directement à la Mairie au**

## Vie associative

### Ecole et fête de la musique

Comme chaque année, l'école de musique vous propose deux dates importantes au mois de juin. Tout d'abord le samedi 7 juin à la salle des fêtes pour ses auditions musicales de fin d'année scolaire. Nouvelle formule cette année : de 17h00 à 19h30 : auditions guitares, chants individuels, piano, chorale enfant et éveil musical. Un apéro concert de 19h30 à 20h30 avec le groupe "les Picons". Auditions de batteries et pianos de 20h30 à 21h15. Clôture de la soirée avec les professeurs de l'école de musique : accordéon, guitare, basse, chants. Venez nombreux écouter les enfants.

La deuxième date c'est bien sûr la fête de la musique, **le samedi 21 Juin, place des Charmilles** : à partir de 18h00, participation de nos chorales enfants et adultes, classe de CM2, chorale "Chorabelle", accordéon, suivies des trois groupes : Les Concombres masqués, Aston et les Picons.

Buvette et restauration sur place (frites - saucisses à commander sur place) mais aussi cette année, la possibilité de commander des plateaux repas à réserver au bar de Fressines. Info sur les flyers et les affiches à venir. Nous vous attendons nombreux comme les années précédentes.

Pour finir, l'école de musique vous invite à son Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 4 juillet à 18 h dans l'ancien secrétariat, route de La Crèche. Bilan de l'année 2013 - 2014 et élection des nouveaux membres du bureau.

Si vous souhaitez nous contacter : responsable de la section, Samuel PELTIER : 06.02.62.15.32

### Pétanque loisirs

L'association Pétanque loisirs organise dans les prochaines semaines, plusieurs concours de pétanque. Rendez-vous à la salle des fêtes, le vendredi 13 juin à 20h30 et le samedi 5 juillet à 14h30, concours en doublette formée. Enfin le samedi 6 septembre 2014 à partir de 16 h en semi nocturne avec une soirée barbecue.

Contact : Christophe Brosseau 06.86.03.38.56

### Jouer avec Gamers Lan

L'association Gamers Lan organise pour le fun des mini tournois de jeux vidéo sur PC. Rendez-vous à l'ancien secrétariat de mairie **le samedi 14 juin à 14h30 jusqu'à 0h30 environ (limité à 15 places).**

Les jeux : Warcraft, TF2\*\* . left 4 dead 2, Counter-Strike Global Offensive, Flatout 2, starcraft 2, cod4, dota2, jeux aux choix etc...

Pour profiter pleinement des activités proposées, il est impératif de posséder les éléments suivants : un PC (ordinateur personnel), une carte réseau Ethernet 10 ou 10/100 ou 100 mbit et plus, un pseudo pour les jeux, un antivirus.

La cotisation est annuelle : adultes : 15 €

Le droit d'entrée pour un invité joueur (à la soirée) est de 3 €.

### Moules frites de l'APE le 28 juin

Le conseil local des parents d'élèves de Fressines organise sa traditionnelle fête de fin d'année le samedi 28 juin 2014 au stade de Fressines. De 15h à 18h, des jeux seront organisés pour les enfants et les parents, avec également une structure gonflable, et de quoi se rafraîchir et grignoter. Puis, à partir de 19h, nous continuerons avec la soirée moules frites sur réservation. Tarifs : repas adulte 14€, repas enfant 7€. Les bulletins de réservation sont disponibles chez les commerçants de Fressines ou au 05.49.75.15.63, et sont à déposer dans la boîte aux lettres de l'APE située à côté de la grille principale de l'école au plus tard le 18 juin 2014. Lors de cette journée, une benne sera à votre disposition pour la récupération de tous vos papiers usagés qui seront vendus à une entreprise de recyclage. Venez nombreux, nous comptons sur vous !

### Assemblée générale de l'ACCA

L'assemblée générale de l'association est fixée le vendredi 13 juin à 20 h à la salle des fêtes.